

MAIRIE
de
C A N G E Y
37530

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LUCIEN, SIMON, CHARTIER, LAHAYE, DESBOIS
MMES ROSSE, GAURON, DUJANY, TESSIER,

Absents excusés : MMes RETIF, CONSTANTIN, FAUCHON
MM. MALENFANT, BARBIER

Date de la convocation : 27 mai 2026

Secrétaire de séance : Florence GAURON

01 Délibération n°2026-JUIN 22

OBJET : Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (art L1411-5). Il y a lieu d'élire les suppléants sur la même liste que les titulaires. Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire (art. L2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate qu'après appel à candidatures, une seule liste est présentée pour la constitution de la commission d'appel d'offres, les nominations prenant ainsi effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant
- Désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Délégués titulaires

- Benoit SIMON,
- Florence GAURON
- Christian LUCIEN

Délégués suppléants

- Ghislaine RETIF
- Didier BARBIER
- Juliette ROSSE

02 Délibération n°2026 JUIN 23

OBJET : Désignation d'un correspondant Défense au sein du Conseil Municipal

Le Conseil municipal de la commune de CANGEY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le renouvellement des instances municipales, nécessitant la désignation de nouveaux représentants,

Considérant que le correspondant défense constitue un interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'État pour les questions relatives à la défense, à la mémoire et à la citoyenneté ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De désigner M. Didier BARBIER, conseiller municipal, en qualité de correspondant défense de la commune de CANGEY

03 Délibération n°2026 JUIN 24

OBJET : Avis du conseil municipal sur le transfert du siège social du SITS Amboise Nord

Le Conseil municipal de la commune de Cangey,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du SITS Amboise Nord en date du 23 avril 2026, approuvant la modification statutaire pour transfert du siège à la mairie de Cangey ;

Expose que le siège social du SITS Amboise Nord est actuellement fixé à la mairie de Pocé/Cisse et que le conseil syndical du SITS AMBOISE NORD a sollicité son transfert à la mairie de Cangey en conseil syndical le 23 avril 2026.

Précise que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée, et que la décision de modification sera prise par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la modification statutaire par le SITS Amboise Nord pour transfert du siège social à la mairie – 5 rue de Château renault 37530 CANGEY

04 Délibération n°2026-JUIN 25

OBJET : Commission de contrôle des opérations électorales : désignation d'un délégué

Le Conseil municipal de la commune de CANGEY,

Vu le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R.11 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Considérant que, dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée ;

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DESIGNÉ à l'unanimité ,

Titulaire :

Mme GAURON Florence, conseillère municipale.

Suppléant :

M. BARBIER Didier, conseiller municipal

05 Délibération n°2026-JUIN 26

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque Commune, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), chargée de proposer à l'Administration Fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Cette Commission est composée, outre du Maire ou de l'Adjoint délégué, de 6 Commissaires titulaires et de 6 Commissaires suppléants dans les Communes de moins de 2.000 habitants. Les Commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables de la Commune, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

Les Commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission. La durée du mandat des Commissaires est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal établit la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit :

- * Mr LENA Jean Michel
- * Mme HESLOT Nathalie
- * M. SIMON Benoit
- * Mme GAURON Florence
- * Mr LUCIEN Christian
- * Mme RETIF Ghislaine
- * Mr BARBIER Didier
- * Mme FAUCHON Estelle
- * Mr RENIER Jean Michel
- * Mme TESSIER Emilie
- * Mr MARCHANDEAU Patrick
- * Mme ROBINET Martine
- * Mr AUDEBERT David
- * Mme DELAINE Huguette

- * Mme. LAMBRON Annie
- * Mr BEAUGE André
- * Mme COSNIER Florence
- * Mr COMMAILLE Claude
- * Mme RENERRE Marie-France
- * Mr JOUSSELIN Patrick
- * Mme CHAUSSON Laetitia
- * Mme PONS Laurence
- * Mme TORTAY Marinette
- * Mme COURTEVILLE Christine

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soumettre cette liste au service des impôts, qui déterminera la commission définitive.

06-Délibération n°2026 – JUIN 27

OBJET : Décision modificative n°1/2026

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour rectifier de manière comptable les écritures suivantes :

Section d'investissement DEPENSE

041-2041582..... – 30 799.57 €

Section d'investissement DEPENSE

204-2041582+ 30 799.57 €

07-Délibération n°2026 – JUIN 28

OBJET : Syndicat Intercommunal CAVITES 37 – ADHESION DE LA COMMUNE DE de RILLY-SUR-VIENNE

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'adhésion de la Commune de RILLY-SUR-VIENNE

Vu la délibération du 23 avril 2026 du S.I Cavités 37 approuvant l'adhésion de la dite commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter l'adhésion de la commune de RILLY-SUR-VIENNE

08-Délibération n°2026 – JUIN 29

OBJET : Avis sur la procédure administrative de « régularisation » pour l'unité de méthanisation agricole exploitée par SAS METHA BLOIS NORD à Fossé (41)

Monsieur Benoit SIMON informe le Conseil municipal qu'il a constaté que les parcelles qui avaient été retirées lors du précédent plan d'épandage apparaissent à nouveau sur les plans annexés au dossier.

Après avoir pris contact avec les services concernés, il lui a été indiqué que le bureau d'études chargé de l'élaboration du nouveau dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) avait, par erreur, réintégré ces parcelles dans le dossier.

Monsieur Benoit SIMON précise avoir demandé à la SAS METHA-BLOIS-NORD un courrier confirmant son engagement à effectuer un « porté à connaissance » auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) afin de procéder au retrait des parcelles concernées. Il a été précisé qu'à défaut de cet engagement, la commune émettrait un avis défavorable sur le dossier.

Le Conseil municipal prend acte du courrier transmis par la SAS METHA-BLOIS-NORD, dans lequel celle-ci s'engage à régulariser la situation par le retrait des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet, à l'unanimité

- un **avis favorable**, sous réserve que les parcelles situées sur le territoire de Cangey, mentionnées dans le courrier de la SAS METHA-BLOIS-NORD, soient effectivement retirées du dossier selon la procédure annoncée.

Monsieur le Maire indique que La Poste a décidé de retirer prochainement la boîte aux lettres située au 2 rue de la Brosse, au motif que celle-ci serait très peu utilisée. Les usagers seront informés de cette suppression par voie d'affichage directement sur la boîte aux lettres concernée.

Monsieur le Maire indique avoir autorisé l'organisation d'une soirée guinguette avec le « Bière Truck » et un camion à pizzas le jeudi 30 juillet 2026 à partir de 17 h 15, à la Charrière.

Monsieur le Maire informe également que le Pays Loire Touraine organisera une chasse aux trésors à destination des familles le lundi 6 juillet 2026 à 10 h 30. Le tarif de participation est fixé à 5 € par enfant. Les inscriptions devront être effectuées directement auprès du Pays Loire Touraine via son site internet.

La Communauté de communes du Val d'Amboise, dans le cadre de sa saison culturelle, proposera une « Battle de dessins » le mercredi 14 octobre 2026 à 14 h 30 à la salle des fêtes.

Juliette ROSSE indique que l'association « Faites de la Science en Val d'Amboise » propose l'acquisition de lunettes solaires sécurisées afin de les offrir aux élèves à l'occasion de l'éclipse solaire prévue le 12 août 2026. Le coût est de 1 € par paire de lunettes. L'association se propose également d'organiser une animation pédagogique auprès des élèves de l'école avant la fin de l'année scolaire. Les élus sont favorables à cette initiative.

Les organisateurs du Tour du Val d'Amboise (3^e édition) ont adressé leurs chaleureux remerciements à la commune pour son implication et sa participation à l'événement, notamment au hameau de Fleuray pour la réalisation des vélos décorés de fleurs en papier, qui ont contribué à l'animation et à l'embellissement du parcours. En reconnaissance de cette mobilisation et de la qualité des animations proposées lors du passage de la course, la commune s'est vu décerner, ex æquo avec la commune de Souvigny-de-Touraine, le prix du « Village Festif », récompensant l'investissement collectif des habitants et leur contribution à la réussite de l'événement.

Monsieur Benoit SIMON indique avoir reçu Monsieur François SEGRE, qui souhaite organiser une animation musicale sur la place de l'église afin de proposer un moment convivial aux habitants. Benoit SIMON a suggéré que l'épicerie-bar « Le Marronnier » participe à

l'événement. La manifestation était initialement envisagée le vendredi 26 juin 2026. Toutefois, cette date coïncidant avec un match de l'équipe de France, il apparaît nécessaire de réexaminer le calendrier. La date du vendredi 3 juillet 2026 pourrait être retenue sous réserve de confirmation. Trois musiciens se sont d'ores et déjà déclarés prêts à participer à l'animation de cette soirée. Il est demandé à la commune d'apporter un soutien financier de 100 €/musicien ainsi que la mise à disposition de tables et chaises, la prise d'un arrêté municipal afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de la manifestation et la réalisation de la communication autour de l'événement.

Benoit SIMON fait part des échanges intervenus lors du dernier conseil communautaire concernant un projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire du Val d'Amboise. Ce projet prévoit l'installation d'un méthaniseur sur une emprise foncière d'environ 3 hectares, située derrière le parc photovoltaïque de la Boitardière, sur la commune de Saint-Règle. Le terrain concerné serait cédé par la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) pour un montant de 1 950 000 €. La délibération relative à la vente de ce terrain a finalement été reportée et sera inscrite à l'ordre du jour de la séance communautaire du 4 novembre 2026. Ce report résulte des débats et interrogations suscités par le projet, le Président de la CCVA ayant préféré différer la décision afin de permettre la poursuite des échanges. Benoit SIMON rappelle également qu'une unité de méthanisation repose sur un équilibre biologique délicat. Son fonctionnement optimal nécessite une phase de stabilisation et un approvisionnement régulier en matières organiques afin de garantir la performance du processus de méthanisation.